

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE PROJET GRANDE-BALEINE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne le projet Grande-Baleine.

Hier, à la Chambre, le ministre a dit qu'il n'était pas question que les travaux sur les infrastructures ne débute avant que ne soient complétées les études environnementales sur tout le projet. Cependant, à la sortie de la Chambre, volte-face, flip flop: il a viré à 180 degrés en disant que la route pourrait être construite avant que ne soient complétées les études environnementales sur tout le projet. Voici donc ma question: Qui dit vrai? Le ministre de l'Environnement à l'intérieur de la Chambre, ou le ministre de l'Environnement à l'extérieur de la Chambre? Qui dit vrai? Le ministre de l'Environnement la semaine passée, ou le ministre de l'Environnement aujourd'hui? Qui, monsieur le Président, qui dit vrai? Le ministre de l'Environnement ce matin, ou le ministre de l'Environnement cet après-midi?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon collègue en citant des extraits du hansard d'hier, parce que cela va peut-être lui rafraîchir la mémoire sur ce que j'ai dit. Hier, à la page 15467 du hansard, j'ai répondu ceci, et je cite:

Monsieur le Président, j'aurais aimé que mon honorable collègue d'en face fasse lecture d'autres paragraphes dans la lettre, parce qu'au début de la lettre, M. Robison explique très clairement ce qui suit:

«Le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, ressource fédérale d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, s'applique au complexe Grande-Baleine puisque celui-ci a des impacts appréhendés sur des champs de compétence fédérale, tels que les poissons, les mammifères marins, les oiseaux migrateurs et l'écologie de la Baie d'Hudson.»

Alors, monsieur le Président, c'est très clair, selon la lettre, que le gouvernement fédéral maintient toutes ces prérogatives en termes d'évaluation environnementale et cela est réaffirmé tout au cours du document que mon honorable collègue vient juste de citer.

Monsieur le Président, on a l'intention d'avoir un processus d'évaluation environnementale complet sur les infrastructures et sur le projet.

[Traduction]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je dois dire qu'après avoir écouté ces propos, je commence à éprouver beaucoup de compassion et je comprends certainement les problèmes qu'éprouve Grant Devine avec ce ministre.

• (1420)

[Français]

Ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Le 3 octobre 1989, le député de Lac-Saint-Jean, le 23 novembre de la même année, le président du Bureau d'évaluation, et le 29 octobre 1990, le ministre suppléant de l'Environnement ont tous confirmé les juridictions fédérales sur les infrastructures de Grande-Baleine. Ce n'est que lorsque ce ministre entre en scène que le fédéral a commencé à se désengager.

La ministre de la Justice va-t-elle donner de la colonne vertébrale à son collègue? Va-t-elle confirmer que la Convention de la Baie James n'enlève rien aux juridictions fédérales sur les routes et les aéroports? Va-t-elle enfin lui expliquer les mystères de la vie?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que mon collègue d'en face a peut-être tendance à s'informer à travers les médias. Il est intéressant de voir ce matin, dans un des grands médias du Canada anglais, un en-tête qui titre: «*Quebec permitted to start Hydro project*», avec environ trois colonnes de texte. Tandis que M. Francoeur, dans *Le Devoir*, titre: «*Ottawa n'a rien cédé à Québec sur le projet Grande-Baleine*». Il a même cité dans cet article le ministre de l'Environnement du Québec qui disait, et je cite:

À Québec, le ministre de l'Environnement ne donnait pas l'impression d'un ministre qui vient d'obtenir un feu vert d'Ottawa. Balayant les interprétations rapides des journalistes, le ministre a fait remarquer que la lettre du président du BFEEE ne laisse pas le Québec agir à sa guise et réaffirme plutôt la juridiction d'Ottawa dans ce dossier.

Monsieur le Président, c'est exactement ce que l'on a fait: réaffirmer notre juridiction dans le dossier.

[Traduction]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, c'est incroyable. J'étais à l'extérieur et j'ai entendu ce que le ministre a dit dans le couloir. Je sais aussi, ainsi que les Cris, ce que le représentant du ministre a dit au cours des réunions, et j'ai entendu des propos qui contredisent tout à fait ce que le ministre vient de dire.